



**NATIONS  
UNIES**



## **Convention-cadre sur les changements climatiques**

Distr.  
GÉNÉRALE

FCCC/KP/AWG/2008/4  
30 juin 2008

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL DES NOUVEAUX  
ENGAGEMENTS DES PARTIES VISÉES À L'ANNEXE I  
AU TITRE DU PROTOCOLE DE KYOTO**

**Sixième session**

**Accra, 21-27 août 2008, et Poznan, décembre 2008**

**Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire**

**Questions d'organisation**

**Adoption de l'ordre du jour**

### **Ordre du jour provisoire annoté**

**Note du Secrétaire exécutif\***

#### **I. Ordre du jour provisoire**

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation:
  - a) Adoption de l'ordre du jour;
  - b) Organisation des travaux de la session;
  - c) Élection du Bureau<sup>1</sup>.

---

\* Le présent document a été soumis tardivement en raison du court laps de temps entre la clôture de la reprise de la cinquième session et l'ouverture de la première partie de la sixième session du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto.

<sup>1</sup> Question à traiter à la reprise de la sixième session du Groupe de travail spécial.

3. Analyse des moyens d'atteindre les objectifs de réduction des émissions et définition de mesures pour en accroître l'efficacité et la contribution au développement durable<sup>2</sup>:
  - a) Échanges de droits d'émission et mécanismes fondés sur des projets;
  - b) Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie;
  - c) Gaz à effet de serre, secteurs et catégories de sources;
  - d) Méthodes possibles pour agir sur les émissions sectorielles.
4. Examen de questions méthodologiques pertinentes<sup>2</sup>.
5. Examen des informations sur les conséquences environnementales, économiques et sociales potentielles, y compris les retombées, des outils, politiques, mesures et méthodes à la disposition des Parties visées à l'annexe I<sup>3</sup>.
6. Analyse des possibilités de réduction et des fourchettes d'objectifs de réduction des émissions des Parties visées à l'annexe I<sup>4</sup>.
7. Examen des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I<sup>5</sup>.
8. Programme de travail pour 2009<sup>6</sup>.
9. Questions diverses.
10. Rapport de la session.

## **II. Annotations<sup>7</sup>**

### **1. Ouverture de la session**

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La sixième session du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto (le Groupe de travail spécial) sera ouverte par le Président le jeudi 21 août 2008 à Accra (Ghana), au Centre de conférence international d'Accra.

---

<sup>2</sup> Les conclusions relatives à ces questions seront adoptées à la première partie de la sixième session du Groupe de travail spécial.

<sup>3</sup> Travaux à entreprendre lors de la première partie de la sixième session du Groupe de travail spécial et conclusions à adopter à la reprise de cette session.

<sup>4</sup> Voir la note 1.

<sup>5</sup> Voir la note 1.

<sup>6</sup> Voir la note 1.

<sup>7</sup> Le présent document contient des annotations qui se rapportent uniquement aux points de l'ordre du jour dont le Groupe de travail spécial sera saisi à la première partie de sa sixième session. Les annotations correspondant à la reprise de la sixième session seront publiées après la première partie de cette session.

## 2. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

a) Adoption de l'ordre du jour

2. L'ordre du jour provisoire de la session sera présenté pour adoption. Les Parties qui le souhaitent sont invitées à faire des déclarations générales après l'adoption de l'ordre du jour.

FCCC/KP/AWG/2008/4

Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif

b) Organisation des travaux de la session

3. *Rappel:* À la reprise de sa quatrième session, le Groupe de travail spécial a décidé de tenir la première partie de sa sixième session en août ou septembre 2008 et de reprendre et conclure sa sixième session au cours de la seconde série de sessions de 2008 (décembre)<sup>8</sup>. La première partie de la sixième session du Groupe de travail spécial se tiendra à Accra du 21 au 27 août 2008, parallèlement à la troisième session du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme en application de la Convention. La session reprendra et s'achèvera à Poznan (Pologne), parallèlement à la quatrième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto.

4. Conformément au calendrier à observer pour l'achèvement des travaux adopté par le Groupe de travail spécial à la reprise de sa quatrième session<sup>9</sup>, les points suivants de l'ordre du jour provisoire seront examinés au cours de la première partie de la sixième session: point 3 «Analyse des moyens d'atteindre les objectifs de réduction des émissions et définition de mesures pour en accroître l'efficacité et la contribution au développement durable»; point 4 «Examen de questions méthodologiques pertinentes»; et point 5 «Examen des informations sur les conséquences environnementales, économiques et sociales potentielles, y compris les retombées, des outils, politiques, mesures et méthodes à la disposition des Parties visées à l'annexe I. Après des discussions préliminaires sur ces questions en séance plénière, il sera proposé de poursuivre les négociations dans le cadre de groupes informels, comme cela avait été le cas lors de la reprise de la cinquième session du Groupe de travail spécial.

5. À sa vingt-quatrième session<sup>10</sup>, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre a recommandé que les séances se terminent à 18 heures quitte à être prolongées, exceptionnellement, jusqu'à 21 heures, mais pas au-delà. La présente session sera organisée en conséquence; la priorité sera accordée aux questions les plus urgentes. Les points dont l'examen n'est pas achevé à la présente session seront renvoyés à la reprise de la sixième session du Groupe de travail spécial.

6. Les Parties sont invitées à consulter le site Web de la Convention<sup>11</sup>, qui donne un aperçu des réunions intersessions tenues à Accra et des réunions de session tenues à Poznan, ainsi que le Journal publié quotidiennement durant les sessions, qui donne des renseignements détaillés et à jour sur les travaux du Groupe de travail spécial.

<sup>8</sup> FCCC/KP/AWG/2007/5, par. 20.

<sup>9</sup> FCCC/KP/AWG/2007/5, par. 21.

<sup>10</sup> FCCC/SBI/2006/11, par. 102.

<sup>11</sup> <http://unfccc.int/meetings/intersessional/accra/items/4437.php>.

7. Les représentants des Parties et des organisations internationales sont priés de limiter autant que possible la durée de leurs déclarations orales et d'en communiquer le texte écrit aux fonctionnaires des conférences, à l'avance, afin de faciliter le travail des interprètes. Ceux qui souhaiteraient mettre à disposition le texte écrit d'une déclaration devraient en apporter des exemplaires à distribuer.

8. *Mesures à prendre*: Le Groupe de travail spécial est invité à arrêter les modalités d'organisation des travaux de la session.

FCCC/KP/AWG/2008/4	<i>Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif</i>
--------------------	---

**3. Analyse des moyens d'atteindre les objectifs de réduction des émissions  
et définition de mesures pour en accroître l'efficacité  
et la contribution au développement durable**  
(Point 3 de l'ordre du jour)

9. *Rappel*: Conformément au calendrier mentionné au paragraphe 4 ci-dessus, il est prévu que le Groupe de travail spécial adopte, à la première partie de sa sixième session, des conclusions sur l'analyse des moyens dont pourraient disposer les Parties visées par l'annexe I pour atteindre leurs objectifs de réduction des émissions et sur la définition de mesures pour en accroître l'efficacité et la contribution au développement durable.

10. À la reprise de sa quatrième session, le Groupe de travail spécial a demandé au secrétariat, agissant sous la direction de son président:

a) D'établir une compilation-synthèse des vues et informations visées au paragraphe 19 d) iii) du document FCCC/KP/AWG/2007/5<sup>12</sup> ainsi que des documents présentés à la table ronde<sup>13</sup> mentionnée au paragraphe 19 c) i) du même document et des résultats auxquels celle-ci aura abouti<sup>14</sup>;

b) D'élaborer un document technique, sous la direction du Président du Groupe de travail spécial et avec la participation d'organisations et experts compétents, sur les questions relatives aux tâches définies au paragraphe 17 b) i) et ii) du document FCCC/KP/AWG/2006/4<sup>15</sup>.

11. *Mesures à prendre*: Le Groupe de travail spécial sera invité à examiner les informations contenues dans le document technique mentionné au paragraphe 10 b) ci-dessus. Il sera également invité à adopter des conclusions sur les moyens d'atteindre les objectifs de réduction des émissions et la définition de mesures pour en accroître l'efficacité et la contribution au développement durable, ainsi qu'il est précisé aux paragraphes 12 à 19 ci-dessous.

---

<sup>12</sup> Ces vues et informations figurent dans le document FCCC/KP/AWG/2008/MISC.3.

<sup>13</sup> On trouvera à l'annexe I du document FCCC/KP/AWG/2008/3 un résumé établi par le Président de la table ronde sur les moyens d'atteindre les objectifs de réduction des émissions.

<sup>14</sup> FCCC/KP/AWG/2007/5, par. 21 b) i).

<sup>15</sup> FCCC/KP/AWG/2007/5, par. 21 b) ii).

<i>FCCC/TP/2008/2</i>	<i>Analysis of possible means to reach emission reduction targets and of relevant methodological issues. Technical paper</i>
<i>FCCC/KP/AWG/2008/INF.2</i>	<i>Synthesis of submissions from Parties on relevant methodological issues and of the outcomes of the round table on means to reach emission reduction targets. Note by the secretariat</i>
<i>FCCC/KP/AWG/2008/3</i>	<i>Rapport du Groupe de travail spécial sur les nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto sur la reprise de sa cinquième session, tenue à Bonn, du 2 au 12 juin 2008</i>

a) Échanges de droits d'émission et mécanismes fondés sur des projets

12. *Rappel:* À la reprise de sa cinquième session, le Groupe de travail spécial a examiné les améliorations susceptibles d'être apportées aux échanges de droits d'émission et aux mécanismes fondés sur des projets au titre du Protocole de Kyoto. Il a pris note des vues exprimées par les Parties, dont son président a établi une compilation qui figure à l'annexe II du rapport sur la reprise de sa cinquième session<sup>16</sup>, et a décidé de poursuivre ses travaux lors de la première partie de sa sixième session afin d'adopter des conclusions à cette session.

13. *Mesures à prendre:* Le Groupe de travail spécial sera invité à tenir compte de la compilation des vues figurant à l'annexe II du rapport sur la reprise de sa cinquième session et à élaborer et adopter des conclusions sur les échanges de droits d'émission et les mécanismes fondés sur des projets en tant que moyens dont pourraient disposer les Parties visées à l'annexe I pour atteindre leurs objectifs de réduction des émissions.

<i>FCCC/TP/2008/2</i>	<i>Analysis of possible means to reach emission reduction targets and of relevant methodological issues. Technical paper</i>
<i>FCCC/KP/AWG/2008/INF.2</i>	<i>Synthesis of submissions from Parties on relevant methodological issues and of the outcomes of the round table on means to reach emission reduction targets. Note by the secretariat</i>
<i>FCCC/KP/AWG/2008/3</i>	<i>Rapport du Groupe de travail spécial sur les nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto sur la reprise de sa cinquième session, tenue à Bonn, du 2 au 12 juin 2008</i>

b) Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie

14. *Rappel:* À la reprise de sa cinquième session, le Groupe de travail spécial a examiné la façon de prendre en considération, le cas échéant, les définitions, modalités, règles et lignes directrices applicables au traitement de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie (UTCATF) au cours de la deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto. Il a reconnu que les discussions sur la question devraient se poursuivre en tenant compte des principes qui régissent le secteur UTCATF, comme indiqué dans la décision 16/CMP.1.

<sup>16</sup> FCCC/KP/AWG/2008/3.

15. Également, à la reprise de sa cinquième session, le Groupe de travail spécial a invité les Parties à échanger des informations afin de permettre une meilleure évaluation des conséquences des options et des questions identifiées à l'annexe IV du rapport sur la reprise de sa cinquième session<sup>17</sup>.

16. *Mesures à prendre*: Le Groupe de travail spécial sera invité à poursuivre son échange de vues sur les conséquences des options et des questions identifiées à l'annexe IV du rapport sur la reprise de sa cinquième session et à formuler et adopter des conclusions sur les définitions, modalités, règles et lignes directrices applicables au traitement du secteur UTCATF pendant la deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto.

<i>FCCC/TP/2008/2</i>	<i>Analysis of possible means to reach emission reduction targets and of relevant methodological issues. Technical paper</i>
<i>FCCC/KP/AWG/2008/INF.2</i>	<i>Synthesis of submissions from Parties on relevant methodological issues and of the outcomes of the round table on means to reach emission reduction targets. Note by the secretariat</i>
<i>FCCC/KP/AWG/2008/3</i>	<i>Rapport du Groupe de travail spécial sur les nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto sur la reprise de sa cinquième session, tenue à Bonn, du 2 au 12 juin 2008</i>

c) Gaz à effet de serre, secteurs et catégories de sources

d) Méthodes possibles pour agir sur les émissions sectorielles

17. *Rappel*: À la reprise de sa cinquième session, le Groupe de travail spécial a examiné:

a) La façon dont les méthodes permettant d'agir sur les émissions sectorielles pourraient être mises à profit par les Parties visées à l'annexe I pour atteindre leurs objectifs de réduction des émissions;

b) Un éventuel élargissement de la liste des gaz à effet de serre (GES), des secteurs et catégories de sources, et ses incidences, sur la base de solides données scientifiques;

c) La façon dont des méthodes permettant de limiter ou de réduire les émissions de GES non réglementées par le Protocole de Montréal provenant des combustibles de soute utilisés dans les transports aériens et maritimes pourraient être mises à profit par les Parties visées à l'annexe I pour atteindre leurs objectifs de réduction des émissions, compte tenu du paragraphe 2 de l'article 2 du Protocole de Kyoto.

18. Également, à la reprise de sa cinquième session, le Groupe de travail spécial a pris note des vues exprimées par les Parties, dont son président a établi une compilation qui figure à l'annexe V du rapport sur la reprise de sa cinquième session et a décidé de poursuivre ses travaux à la première partie de sa sixième session de façon que des conclusions puissent être adoptées à cette session.

19. *Mesures à prendre*: Le Groupe de travail spécial sera invité à tenir compte des vues rassemblées à l'annexe V du rapport sur la reprise de sa cinquième session et à formuler et adopter des conclusions sur les questions mentionnées au paragraphe 17 ci-dessus.

<sup>17</sup> Les informations pertinentes que les Parties auront communiquées au secrétariat, à leur gré et de façon informelle, seront consultables à l'adresse: [http://unfccc.int/kyoto\\_protocol/items/3878.php](http://unfccc.int/kyoto_protocol/items/3878.php).

<i>FCCC/TP/2008/2</i>	<i>Analysis of possible means to reach emission reduction targets and of relevant methodological issues. Technical paper</i>
<i>FCCC/KP/AWG/2008/INF.2</i>	<i>Synthesis of submissions from Parties on relevant methodological issues and of the outcomes of the round table on means to reach emission reduction targets. Note by the secretariat</i>
<i>FCCC/KP/AWG/2008/3</i>	<i>Rapport du Groupe de travail spécial sur les nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto sur la reprise de sa cinquième session, tenue à Bonn, du 2 au 12 juin 2008</i>

#### **4. Examen de questions méthodologiques pertinentes**

(Point 4 de l'ordre du jour)

20. *Rappel*: Conformément au calendrier mentionné au paragraphe 4 ci-dessus, il est prévu que le Groupe de travail spécial adopte, à la première partie de sa sixième session, des conclusions sur des questions méthodologiques pertinentes, notamment les méthodes à utiliser pour estimer les émissions anthropiques et les potentiels de réchauffement planétaire des GES.
21. À la reprise de sa cinquième session, le Groupe de travail spécial a commencé d'examiner les questions dont il est fait état au paragraphe 20 ci-dessus. Il est convenu de poursuivre ses travaux à la première partie de sa sixième session de façon que des conclusions sur ces questions puissent être adoptées à cette occasion.
22. La compilation-synthèse et le document technique dont il est question aux alinéas *a* et *b* du paragraphe 10 ci-dessus se rapportent également à ce point de l'ordre du jour.
23. *Mesures à prendre*: Le Groupe de travail spécial sera invité à tenir compte de la compilation de vues des Parties figurant à l'annexe VII du rapport sur la reprise de sa cinquième session et à formuler et adopter des conclusions sur l'examen de questions méthodologiques pertinentes, notamment les méthodes à utiliser pour estimer les émissions anthropiques et les potentiels de réchauffement planétaire des GES.

<i>FCCC/TP/2008/2</i>	<i>Analysis of possible means to reach emission reduction targets and of relevant methodological issues. Technical paper</i>
<i>FCCC/KP/AWG/2008/INF.2</i>	<i>Synthesis of submissions from Parties on relevant methodological issues and of the outcomes of the round table on means to reach emission reduction targets. Note by the secretariat</i>
<i>FCCC/KP/AWG/2008/3</i>	<i>Rapport du Groupe de travail spécial sur les nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto sur la reprise de sa cinquième session, tenue à Bonn, du 2 au 12 juin 2008</i>

**5. Examen des informations sur les conséquences environnementales, économiques et sociales potentielles, y compris les retombées, des outils, politiques, mesures et méthodes à la disposition des Parties visées à l'annexe I**

(Point 5 de l'ordre du jour)

24. *Rappel:* Conformément au calendrier indiqué au paragraphe 4 ci-dessus, le Groupe de travail spécial, à la première partie de sa sixième session, commencera d'examiner les informations sur les conséquences environnementales, économiques et sociales potentielles, y compris les retombées sur toutes les Parties, des outils, politiques, mesures et méthodes à la disposition des Parties visées à l'annexe I.

25. À la première partie de sa quatrième session, le Groupe de travail spécial a invité les Parties visées à l'annexe I à présenter, le 15 février 2008 au plus tard, des informations sur les questions mentionnées au paragraphe 24 ci-dessus<sup>18</sup>. En réponse à cette invitation, certaines Parties visées à l'annexe I ont incorporé des informations de ce type dans les communications qui ont été rassemblées dans le document FCCC/KP/AWG/2008/MISC.1 et Add.1 à 4.

26. *Mesures à prendre:* Le Groupe de travail spécial sera invité à engager et à faire progresser les travaux sur l'examen des informations sur les conséquences environnementales, économiques et sociales potentielles, y compris les retombées sur toutes les Parties, des outils, politiques, mesures et méthodes à la disposition des Parties visées à l'annexe I.

<i>FCCC/KP/AWG/2008/MISC.1 et Add.1 à 4</i>	<i>Views and information on the means to achieve mitigation objectives of Annex I Parties. Submissions from Parties</i>
---	---

**6. Questions diverses**

(Point 9 de l'ordre du jour)

27. Toute autre question soulevée au cours de la session sera examinée au titre de ce point de l'ordre du jour.

**7. Rapport de la session**

(Point 10 de l'ordre du jour)

28. *Rappel:* Un projet de rapport sur les travaux de la première partie de la sixième session sera établi et soumis au Groupe de travail spécial pour adoption à la fin de cette session.

29. *Mesures à prendre:* Le Groupe de travail spécial sera invité à adopter le projet de rapport et à autoriser le Rapporteur à en achever l'élaboration après la première partie de la sixième session, selon les indications données par le Président et avec le concours du secrétariat.

---

<sup>18</sup> FCCC/KP/AWG/2007/4, par. 24.



Annexe**Documents dont le Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto est saisi à la première partie de sa sixième session****Documents établis pour la session**

FCCC/KP/AWG/2008/4	Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/KP/AWG/2008/INF.2	Synthesis of submissions from Parties on relevant methodological issues and of the outcomes of the round table on means to reach emission reduction targets. Note by the secretariat
FCCC/TP/2008/2	Analysis of possible means to reach emission reduction targets and of relevant methodological issues. Technical paper

**Autres documents**

FCCC/KP/AWG/2008/3	Rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto sur la reprise de sa cinquième session, tenue à Bonn du 2 au 12 décembre 2008
FCCC/KP/AWG/2008/MISC.1 et Add.1 à 4	Views and information on the means to achieve mitigation objectives of Annex I Parties. Submissions from Parties

-----